

# Par quoi remplacer le gobelet jetable en plastique ?

**Comment se passer du gobelet en plastique jetable lors d'une fête, un festival, une soirée ? Gobelet réutilisable, en carton, en bioplastique... On fait le point.**



*Par quoi remplacer le gobelet jetable en plastique ? Source photo : Rekwup*

Le gobelet en plastique, c'était le roi de la fête. Il était partout. Mais cette époque se termine progressivement, au gré des interdictions et de la prise de conscience environnementale. Le gobelet jetable est à présent interdit (presque) partout en Belgique. Mais par quoi le remplacer ? Un gobelet jetable dans une autre matière ou un gobelet réutilisable ?

## **Le gobelet réutilisable, meilleur pour l'environnement**

Dans la très grande majorité des cas, un objet réutilisable a moins d'impact sur l'environnement qu'un jetable, bien qu'il soit en matière solide (et donc généralement plus épais et plus lourd qu'un objet jetable).

C'est le cas aussi pour les gobelets réutilisables.

Pour que ça marche, on doit cependant respecter quelques critères comme :

- un **lavage** efficace ;
- des **distances** de transport raisonnables (vers l'unité de lavage, le lieu d'utilisation) ;
- une **récupération** importante des objets réutilisables (si on ne ramène pas sa bouteille ou son gobelet réutilisable, le système n'a aucun intérêt).

> Lire aussi : [Zéro déchet : le réutilisable est-il toujours plus écologique ?](#)

L'intérêt va donc varier en fonction :

- **du nombre de réutilisations ;**
- du recyclage (ou non) des gobelets jetables
- de l'origine de l'électricité utilisée (fossile ou renouvelable) pour chauffer l'eau qui va servir à laver les gobelets,
- etc.

Une étude faite à Bruxelles en 2013 montrait les différents cas de figure et comparait des gobelets réutilisables en plastique (PP / polypropylène) avec des gobelets jetables en bioplastique (PLA / acide polylactique).

Taux de retour (%)	85-88	88-90	90-92	92-94	94-96	96-98	98-99
Nombre d'utilisations <sup>23</sup>	6 -8	8-10	10-12	12-16	16-24	24-48	48-91
<b>Gobelets jetables en PLA sont recyclés</b>							
Effet de serre							
Consommation ressources							
Consommation eau							
Eutrophisation	Résultats non fiables						
Acidification							
<b>Gobelets jetables en PLA sont incinérés</b>							
Effet de serre							
Consommation ressources							
Consommation eau							
Eutrophisation	Résultats non fiables						
Acidification							

Comparaison d'un gobelet réutilisable en plastique (PP) avec un gobelet à usage unique en bioplastique (PLA).

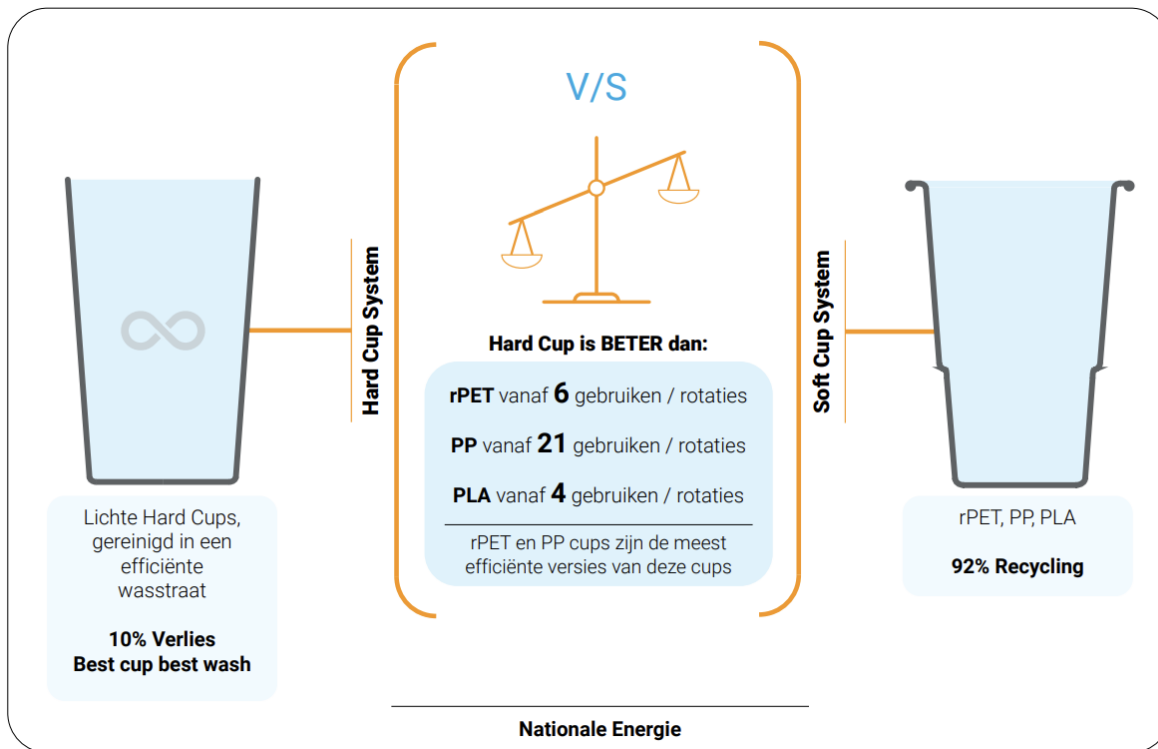
RDC, 2013 pour Bruxelles Environnement<sup>[1]</sup>.

En bleu, les cas où le gobelet réutilisable est meilleur que le jetable. On voit que plus le taux de retour augmente, plus le gobelet réutilisable est intéressant, même si les jetables sont recyclés.

Une autre étude, réalisée aux Pays-Bas, montre le même résultat : le réutilisable est meilleur même face au rPET (PET recyclé).

En effet, le réutilisable (hard cup), même avec 10 % de pertes (gobelets non retournés), est

meilleur après seulement 4 réutilisations par rapport au PLA, 6 par rapport au rPET et 21 par rapport au PP.



*Comparaison d'un gobelet réutilisable en plastique (PP) à gauche avec 3 gobelets à usage unique dans 3 plastiques différents (rPET, PP, PLA) recyclés à 92 % une fois utilisés<sup>[2]</sup>. Mix énergétique des Pays-Bas<sup>[3]</sup>.*

Enfin, le programme pour l'environnement des Nations Unies (UNEP) a analysé 10 écobilans et arrive, lui aussi, aux mêmes conclusions.



## Eco- or cost-conscious Consumer



### Considerations of geographical and technological context



**EFFICIENT WASHING** during use-phase (energy efficient dishwasher or hand wash in cold water)



**CUPS REUSED** many times



**UNLIKELY TO LITTER /** likely to recycle or compost

Geographical and Technological Context	Efficient Washing	Cups Reused	Unlikely to Litter
<b>NO FORMAL WASTE MANAGEMENT &amp; POOR RECYCLING SUPPORT</b> unsanitary landfill, open dumps, open burning, no policy support for recycling and/or composting	<b>Reusable</b> regardless of energy mix	<b>Reusable</b> Ceramic; glass; stainless steel; bamboo	<b>Reusable</b> Ceramic; glass; stainless steel; bamboo
<b>FORMAL WASTE MANAGEMENT BUT POOR RECYCLING SUPPORT</b> sanitary landfill, incineration with energy recovery, but no or low policy support for recycling and/or composting	<b>No clear preference</b> in case of carbon intensive energy mix	<b>Reusable</b> Ceramic; glass; stainless steel; bamboo; PP	<b>No clear preference</b> between reusable and single-use (EPS) If incineration with energy recovery and <b>importantly</b> if single-use are being collected and managed.
	<b>Reusable</b> in case of renewable energy mix		
<b>FORMAL WASTE MANAGEMENT &amp; RECYCLING INFRASTRUCTURE</b> sanitary landfill and/or incineration with energy recovery	<b>Single-use</b> in case of carbon intensive energy mix	<b>Reusable</b> especially recyclable materials such as PP, glass, and stainless steel	<b>Single-use</b> PE- or bioplastic-lined paper; rPET
	<b>Reusable</b> in case of renewable energy mix		<b>Reusable</b> especially recyclable materials such as PP, glass and stainless steel

Analyse de plusieurs écobilans réalisée par l'UNEP en 2021)<sup>[4]</sup>

En bleu les cas où les gobelets réutilisables sont à préférer. C'est le cas aussi pour des pays comme la Belgique où le recyclage est efficace et où les citoyens sont conscients de leur impact environnemental.

Utiliser des gobelets réutilisables n'a donc de sens que s'ils sont effectivement réutilisés un certain nombre de fois. Difficile parfois d'atteindre les minimums avec une fête de quartier annuelle.

Il existe cependant **différents services de location de gobelets** (réutilisables) ou de vaisselle « en dur », parfois lavage compris. Certaines communes proposent aussi ce service.

> Lire : [Où louer ou acheter des gobelets réutilisables ?](#)

## Et les gobelets en carton à usage unique ?

Les gobelets en carton, revêtus ou non d'une couche de plastique, restent les seuls gobelets à usage unique autorisés à la vente en Belgique<sup>[5]</sup>.

Mais ce n'est pour autant pas une solution : si les études reprises ici traitent des gobelets en plastique, les conclusions restent les mêmes si on utilise des gobelets réutilisables en

inox ou en faïence pour les réutilisables, et des gobelets en carton revêtu pour les jetables<sup>[6]</sup>.

Bien entendu, les hypothèses de travail peuvent faire varier le nombre de réutilisations nécessaires pour que le réutilisable soit préférable au jetable.

## Et les gobelets en bioplastique ?

De manière générale les bioplastiques posent les mêmes problèmes que les plastiques traditionnels. Leur gros avantage est de ne pas utiliser de ressource fossile (pétrole) pour leur fabrication. Mais ça n'enlève rien aux différents autres impacts sur l'environnement, comme les montrent les études citées ci-dessus.

> Lire aussi : « [Les bioplastiques sont-ils vraiment écologiques ?](#) »

## Les gobelets jetables en plastique sont-ils interdits partout ?

La saga de l'interdiction des objets en plastique jetable – dont les gobelets – est un peu difficile à suivre.

- En 2021, l'Europe a décidé **d'interdire certains objets en plastique à usage unique** (dont certains types de gobelets comme ceux en polystyrène expansé, mais donc pas tous<sup>[7]</sup>). C'est cette fameuse directive qui interdit les **pailles** en plastique (mais qui est loin de se limiter à ça).

> Lire aussi : [Plusieurs objets jetables en plastique sont désormais interdits](#)

- La Belgique, dans sa transposition de la directive européenne, a été un peu **plus loin avec l'interdiction de vente de tous les gobelets en plastique** (bioplastique y compris)<sup>[8]</sup> à partir de janvier 2023. Ce n'est pas innocent : l'Europe, outre l'interdiction de certains objets, engageait les États européens à réduire de manière générale leur consommation de plastique. Et interdire des gobelets jetables est une façon d'y arriver.
- Entretemps, **certaines régions et communes du pays** avaient déjà interdit... l'usage des gobelets en plastique à usage unique (dans certains cas, pas partout, voire pour certains types de gobelets uniquement)<sup>[9]</sup>. **En Wallonie** par exemple les gobelets à usage unique en polystyrène expansé étaient déjà interdits depuis 2021 dans les établissements ouverts au public. La Wallonie prenait ainsi quelques mois d'avance sur la directive européenne<sup>[10]</sup>. Par contre, tous les gobelets en plastique (quel que soit le plastique) étaient interdits d'usage pour les autorités régionales (dans une cafétéria de la région wallonne par exemple) et lors d'événements... sauf si les gobelets étaient collectés pour être recyclés.

**C'est précisément cette exception qui a sauté le 1<sup>er</sup> septembre 2023**<sup>[11]</sup>.

Tout est interdit partout alors ?

Non. Rien n'interdit un cinéma – par exemple – d'encore utiliser des gobelets jetables en plastique autre qu'en PSE. Ils sont certes interdits de vente en Belgique (et dans quelques autres pays européens), mais rien n'empêche **d'en acheter ailleurs**, puisque l'interdiction

n'est pas européenne<sup>[12]</sup>. Et un cinéma n'est pas une autorité régionale ni un événement<sup>[13]</sup>, et donc on peut continuer à y utiliser des gobelets en plastique à usage unique.

Vous trouvez ça atrocement compliqué ? On vous rassure, nous aussi. Et encore, on vous épargne la définition de ce qu'est l'« usage unique », mais on en parle [ici](#).

Au-delà des subtilités législatives, on retiendra que les **gobelets réutilisables sont amenés à jouer un bien plus grand rôle à l'avenir**.

---

[\[1\]](#) À lire [ici](#)

[\[2\]](#) *A study of the waste free cup systems at events as commissioned by Rijkswaterstaat in cooperation with Plastic Promise.*

[\[3\]](#) *Un peu plus renouvelable qu'en Belgique : 40 % de l'électricité produite aux Pays-Bas est [renouvelable](#).*

[\[4\]](#) *[United Nations Environment Programme \(2021\)](#). Single-use beverage cups and their alternatives - Recommendations from Life Cycle Assessments.*

[\[5\]](#) *AR du 9 décembre 2021, parution Moniteur 14 janvier 2022. L'ICEDD avait analysé les alternatives en carton en 2022 : « ICEDD, impact de la directive 2019/904 sur les secteurs en Belgique (décembre 2022). ». Il est probable que même les gobelets à usage unique en carton revêtus (de plastique) soient aussi interdits à l'avenir.*

[\[6\]](#) *Cf. études analysées par l'UNEP.*

[\[7\]](#) *Seuls sont concernés ceux en PSE (polystyrène expansé / frigolite), tous les autres restent autorisés.*

[\[8\]](#) *Tant les biosourcés (à base de végétaux) que les biodégradables. La définition européenne du plastique comprend en effet tous les plastiques, même biosourcés, même biodégradables.*

[\[9\]](#) *Flandre (2020), Wallonie (2021), Bruxelles-Ville en 2019...*

[\[10\]](#) *Puisque l'Europe allait interdire les gobelets en PSE à partir de l'été 2021 / transposition en droit belge en janvier 2022 (avec retard donc). Une région en Belgique peut réglementer l'usage mais pas interdire la vente, ce qui est du niveau fédéral.*

[\[11\]](#) *Sauf pour les Fêtes de Wallonie 2023. In extenso, la FAQ officielle dit « Une période de tolérance sera toutefois appliquée, uniquement pour cette année (jusqu'au 31/12/2023) et*

*pour les récipients de petite taille servant à la dégustation de boissons alcoolisées régionales lors des événements, étant donné qu'il n'existe pas encore d'équivalents réutilisables en matière plastique disponibles en volume suffisant sur le marché pour ce type de contenant spécifique, au regard de l'ampleur du nombre de participants à certains événements. Les organisateurs, les vendeurs, le secteur HoReCa et les fournisseurs disposeront ainsi du temps nécessaire pour s'adapter et trouver les alternatives adéquates. » Texte complet de la FAQ « gobelets 2023 » [ici](#). FAQ générale sur l'interdiction d'usage des objets jetables en plastique à usage unique [ici](#).*

[\[12\]](#) Puisque ne sont concernés que les gobelets en PSE au niveau européen.

[\[13\]](#) La FAQ officielle précise que « Par « événement culturel, sportif, récréatif, folklorique ou de loisir », la disposition doit s'entendre comme un fait particulier, envisagé dès le départ pour être limité dans le temps et organisé spécifiquement. Les séances permanentes de cinéma, les expositions au musée, les spectacles au théâtre, qui constituent des activités classiques et ordinaires, ne rentrent pas dans le champ d'application de l'interdiction (...) ».

---

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

**Source URL:**

<https://www.ecoconso.be/content/par-quoi-remplacer-le-gobelet-jetable-en-plastique>